

## CONSEIL EN VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPERIENCE



La loi du 17 janvier 2002 permet de faire reconnaître les acquis de l'expérience en vue de l'acquisition d'un titre, d'un diplôme. Promouvoir la VAE en interne permet à l'entreprise d'alléger les parcours de formation, d'optimiser les coûts, de mettre en adéquation les emplois et les diplômes et de répondre aux normes de qualité.

### Contenu

#### INFORMER :

Sensibiliser à la démarche. Présenter le dispositif juridique de la VAE et les modalités.

#### EVALUER :

Identifier les expériences à faire valoir, la (ou les) certifications adaptées.

#### CONSEILLER :

Formaliser les expériences et les compétences. Identifier les organismes valideurs concernés et favoriser la mise en relation avec ces services.



Durée à définir en fonction des besoins



Grand Est



En continu



Public : Salariés



Contact CREF-CIBC :  
03 26 86 46 55 - [contact@cref-cibc.fr](mailto:contact@cref-cibc.fr)

En savoir plus : <http://www.vae.gouv.fr/>



#### Les plus de cette action :

- Information collective,
- Entretien individuels ou travail en groupe,
- Outils d'auto-évaluation,
- Recherches documentaires,
- ...

Cref-Cibc : 03 26 86 46 55

[contact@cref-cibc.fr](mailto:contact@cref-cibc.fr)

